



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Direction des Ressources Humaines

Madame THOMAS
Adjointe DRH- chargée de
mission
Tél. : 03 81 65 73 60
Mél : ce.drh@ac-esancon.fr

Division des Personnels Enseignants DPE 3

Régis SIMONIN
Tél : 03 81 65 47 24
Mél. : ce.dpe3@ac-besancon.fr

Marie-Agnès PANIER
Tél. : 03 81 65 47 41
Mél. : marie-agnes.panier@ac-
besancon.fr

10, Rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
du second degré
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les chefs de service
S/C de Madame et Messieurs les Directeurs Académiques
des Services de l'Education Nationale

Besançon, le 16 novembre 2018

Objet : Affectation sur poste adapté, allègement de service et aménagement du poste de travail - Campagne pour l'année scolaire 2019/2020.

Références :

- Code de l'Education : articles R 911-12 à R 911-30.
- Circulaire n° 2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Les personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues scolaires confrontés à une altération de leur état de santé peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement.

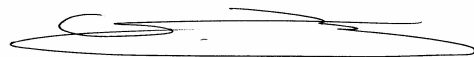
La présente note de service a pour objet de présenter ces mesures ainsi que leurs modalités de mise en œuvre pour l'année scolaire 2018/2019 : aménagements de postes, allègements de services et affectation sur postes adaptés.

Si les aménagements de postes peuvent être demandés tout au long de l'année, les personnels qui souhaitent demander un allègement de service ou une affectation sur un poste adapté devront transmettre une demande sous la forme d'un dossier administratif et médical pour le :

21 janvier 2019 au plus tard

Vous voudrez bien procéder à une large diffusion de cette présente circulaire auprès des personnels placés sous votre autorité et tout particulièrement ceux qui sont momentanément éloignés de l'établissement pour diverses raisons, en particulier les agents en congés de maladie ordinaires, de longue maladie et de longue durée.

**Pour le Recteur et par délégation,
Pour la Secrétaire Générale de l'Académie,
Le Secrétaire Général Adjoint de l'académie,
Directeur des Ressources Humaines**



Géraud VAYSSE

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Note d'information
- Annexe 2 : Personnes ressources
- Annexe 3 : Fiche de renseignements
- Annexe 4 : Demande d'allègement de service
- Annexe 5 : Demande d'affectation sur poste adapté
- Annexe 6 : Résumé d'observation médicale et lettre d'accompagnement des Médecins , conseillère technique du recteur de l'académie de Besançon